



John Cockerill Hydrogen désigné comme repreneur de la majorité des activités de McPhy dont la Gigafactory de Belfort

Conversion de la procédure de redressement judiciaire en liquidation judiciaire

Suspension de cours

Foussemagne (France), le 8 juillet 2025 – 19h30 CEST

McPhy Energy (« **McPhy** ») annonce que le Tribunal de commerce de Belfort (le « **Tribunal** ») a, par jugement en date du 8 juillet 2025, arrêté un plan de cession d'une partie des actifs et activité de McPhy au profit de la société John Cockerill Hydrogen¹. Par ce même jugement, le Tribunal a converti en liquidation judiciaire la procédure de redressement judiciaire ouverte à l'égard de McPhy.

- **Reprise partielle de McPhy par John Cockerill Hydrogen**

Dans le cadre de la procédure de redressement judiciaire, le Tribunal a désigné John Cockerill Hydrogen en qualité de repreneur d'une partie significative des activités et actifs de McPhy (et notamment la Gigafactory de Belfort, ainsi que ses technologies et propriété intellectuelle) ainsi que plus de 70 % de ses salariés français, soit 51 personnes sur un effectif de 71. Cette reprise est effective au 8 juillet 2025 à 0 heure.

- **Liquidation judiciaire de McPhy, suspension de cours et radiation prochaine de ses actions**

Dans le cadre de la conversion en liquidation judiciaire, le Tribunal a désigné Maître Flavien Marchal en qualité de liquidateur judiciaire.

En outre, Jean-Baptiste Lucas, Directeur Général et ayant démissionné en avril dernier², quittera ses fonctions au sein de McPhy ce jour³. A l'issue du Conseil d'administration de McPhy qui s'est tenu ce jour, Luc Poyer,

¹ Pour rappel, une procédure de redressement judiciaire a été ouverte par le Tribunal en date du 4 juin 2025 et un examen des offres de reprise déposées dans ce cadre a été réalisé au cours de l'audience qui s'est tenue le 24 juin 2025. Se reporter aux communiqués de presse en date du 6 juin 2025 « *Ouverture d'une procédure de redressement judiciaire* » puis en date du 25 juin 2025 « *Procédure de redressement judiciaire et offres de reprise - Point de situation* ».

² Se reporter au communiqué de presse en date du 7 avril 2025 « *Départ du Directeur Général* ».

³ Il est précisé que les conditions financières du départ du Directeur Général sont les suivantes : (i) rémunération fixe et variable 2025 sur une base *prorata temporis*, étant précisé que le taux d'atteinte des objectifs au titre de la rémunération variable s'élève à 49 %, (ii) perte des droits au titre des actions gratuites attribuées (et non acquises), (iii) non-application de la clause de non-concurrence (et ainsi aucune indemnité à ce titre) et (iv) absence d'indemnité de départ. Pour de plus amples informations concernant les éléments de rémunération du Directeur Général, se reporter au rapport sur le gouvernement d'entreprise, inclus dans le rapport annuel 2024, consultable sur le site internet de la Société.

Président du Conseil d'administration, a également démissionné de ses fonctions d'administrateur.

Dans ce contexte, la Société a demandé à Euronext la suspension de la cotation de ses actions à compter du 8 juillet 2025 (post bourse).

Enfin, comme annoncé⁴, McPhy sollicitera Euronext en vue de la radiation prochaine de ses actions, actuellement cotées sur Euronext Growth Paris. A cet égard, il est rappelé que, compte tenu du niveau anticipé de réalisation des actifs par rapport au passif social⁵, la valeur des actions McPhy sera vraisemblablement nulle et qu'aucun remboursement aux actionnaires ne devrait intervenir.

McPhy tient à remercier l'ensemble de ses parties prenantes – collaborateurs, clients, fournisseurs et partenaires, actionnaires et autorités publiques – pour leur engagement et soutien depuis sa création et tout au long de son activité.

McPhy souhaite à ses collaborateurs et au repreneur tout le succès possible dans la préservation d'un savoir-faire développé depuis plus d'une décennie, ainsi que la continuité de ses activités au sein de la Gigafactory de Belfort, avec l'ambition forte de contribuer activement à un monde décarboné et au renforcement de la filière hydrogène bas-carbone.

À PROPOS DE MCPHY

Spécialiste des équipements de production d'hydrogène, McPhy contribue au déploiement mondial de l'hydrogène bas-carbone comme solution pour la transition énergétique. Fort de sa gamme complète dédiée aux secteurs de l'industrie, la mobilité et l'énergie, McPhy offre à ses clients des solutions clés en main adaptées à leurs applications d'approvisionnement en matière première industrielle, de recharge de véhicules électriques à pile à combustible ou encore de stockage et valorisation des surplus d'électricité d'origine renouvelable. Concepteur, fabricant et intégrateur d'équipements hydrogène depuis 2008, McPhy dispose de trois centres de développement, ingénierie et production en Europe (France, Italie, Allemagne). Ses filiales à l'international assurent une large couverture commerciale à ses solutions hydrogène innovantes. McPhy Energy est cotée sur Euronext Growth Paris (code ISIN : FR0011742329, code mnémonique : ALMCP).

CONTACTS

Relations investisseurs

NewCap

Théo Martin / Aurélie Manavarere

T. +33 (0)1 44 71 94 94

mcphy@newcap.eu

Relations presse

McPhy

Maïté de Laboulaye

T. +33 (0) 6 98 85 86 57

maite.de-la-boulaye@mcphy.com

Suivez-nous sur



@McPhyEnergy



⁴ Se reporter (entre autres) au communiqué de presse en date du 25 juin 2025 « *Procédure de redressement judiciaire et offres de reprise – Point de situation* ».

⁵ Cela conduirait à une clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif, sans boni de liquidation.

